

Le Contexte

LE BUREAU DE L'AIPRP DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Tout comme le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international joue le rôle d'une interface entre les considérations politiques intérieures et les réalités internationales, le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) est l'intermédiaire entre le Ministère et les demandeurs. Mais, comme le MAECI s'étend d'Ottawa jusqu'à ses missions éparpillées partout sur le globe, le Bureau de l'AIPRP a un rôle particulier – parfois difficile – à jouer.

Une foule de sujets

Les demandes reçues en 2001-2002 portaient sur une vaste gamme de sujets: événements politiques (tel que la tragédie du 11 septembre), affaires consulaires (Canadiens en difficultés à l'étranger), questions relatives à l'ALENA, questions concernant les finances, problèmes d'importation et d'exportation, relations du Canada avec différents pays, renseignements sur les passeports, questions de personnel, nominations d'ambassadeurs, droits de la personne, survol du Canada par des avions étrangers, relations entre les provinces et des gouvernements étrangers, NORAD, protocole de Kyoto, G8, messages électroniques des gestionnaires du Ministère, immunité diplomatique... ainsi que d'autres sujets encore.

Un exemple, parmi d'autres, d'un sujet ayant retenu l'attention du public canadien était le décès d'une résidente d'Ottawa et du procès du diplomate russe responsable. L'examen des 9000 pages de documents a été d'autant plus soigneux qu'il était important de traiter avec tact les familles en cause et de ménager les susceptibilités des gouvernements étrangers.

Les défis qui se posent au Ministère

Les employés du Ministère se déplacent souvent, passant d'affectations à l'administration centrale à d'autres dans des missions à l'étranger et vice-versa. Il incombe au Bureau de l'AIPRP d'assurer la continuité de l'information et de sensibiliser chacun aux obligations juridiques découlant de la *loi*. La sensibilisation des collègues aux dispositions des deux *lois* est une préoccupation importante. Compte tenu de l'accroissement exponentiel de l'information, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a entrepris, comme d'autres organismes fédéraux, de réviser ses systèmes de gestion des documents et de stockage de l'information. Dans ce contexte, le Bureau de l'AIPRP fait de sérieux efforts pour rappeler aux agents l'importance d'une bonne gestion des documents et de l'information et pour encourager les collègues à enregistrer et à garder tous les écrits relatifs à leur travail.